

Paris, 30 juin 2005

LETTRE CIRCULAIRE À MES CHERS CONFRÈRES, LES MEMBRES DES CONFÉRENCES DE SAINT VINCENT DE PAUL DANS LE MONDE

Chers amis et confrères,

Une année de plus, je commence ce contact épistolaire, personnel et intime, avec chacun de mes confrères dans le monde, avec la joie d'écrire à des amis avec lesquels on ne partage pas seulement la foi en Notre Seigneur Jésus-Christ, mais aussi la manière de la vivre au service de la Sainte Eglise des pauvres (1). Je vous souhaite à tous Paix et bonheur.

Comme ceux qui auront lu ma lettre de juin 2004 se le rappèleront, je me réfèrais, dans cette lettre, aux six points forts de la vocation des membres des Conférences. Cette année, je ferai référence à trois sujets que je considère très importants pour la vie de chacune de nos Conférences: les relations entre confrères, la responsabilité des Présidents, les relations avec les prêtres et les Evêques et leur place au sein de la Société. Les trois conditionnent, en maintes occasions, notre service aux plus pauvres, qui représente, sans aucun doute, l'essentiel de la vocation des Conférences. Mon intention n'est pas d'épuiser ces trois sujets avec ces menues réflexions mais plutôt de les proposer aux Conférences afin que chacune d'elles médite dessus et parvienne à ses propres conclusions, ce qui enrichira certainement leur vie communautaire.

~~Pour commencer~~ avec les relations entre confrères, nous devons toujours aspirer à ce que ces dernières soient présidées par l'amour, l'amitié, l'attention, la bonne éducation que nous tâchons d'apporter à ceux qui souffrent pour toutes sortes de raisons (2). Il en est ainsi dans la majorité des cas et c'est pourquoi nous ne concevons pas de Conférence sans ces attributs. Nous venons à la Société, chers confrères, pour nous retrouver dans la charité du Christ et pour tâcher de la représenter, même de façon imparfaite, pour toutes ces personnes abandonnées à qui nous rendons visite.

(1) « La Société de Saint Vincent de Paul est une communauté chrétienne répandue dans le monde entier... » (Art. 1.1. Règle SSVV).

(2) « Les Vincentiens s'attachent à établir des rapports de confiance et d'amitié » (Art. 1.9 Règle SSVV).

Sans oublier les confrères qui configurent avec nous la Société dans le monde (3).

Il en est ainsi pour la grande majorité des milliers de Conférences et de Conseils qui s'étendent de par le monde. Il est réconfortant de voir l'amitié généreuse et profonde qui régit nos relations et la véritable dévotion que les confrères ressentent les uns pour les autres (4).

Toutefois, les relations entre confrères ne sont pas toujours faciles. Parfois, nous nous trouvons face à des Conférences qui ont d'importants problèmes relationnels entre certains des confrères qui la forment, fréquemment provoqués par un souhait mal compris de mieux servir. Nous ne pouvons pas oublier qu'une Conférence est une communauté d'hommes et de femmes qui transfèrent et projettent leur personnalité, leur caractère au sein du groupe, en générant ainsi, parfois, d'éventuels conflits. Cependant, le groupe, la Conférence, existe aussi pour cette raison: pour nous aider à surmonter cet «ego» que nous désirons quelque fois imposer. La Conférence est donc là pour nous aider à rectifier nos erreurs, à nous faire vivre dans la vertu et nous faire tâcher d'être un exemple de vie pour ceux qui nous entourent et pour ceux que nous aidons (5).

Ces difficultés de relations ont toujours des répercussions sur notre service aux plus démunis car elles l'empirent et donnent une triste image de la bienveillante relation ecclésiale qui doit régner parmi nous. Cette dernière doit justement

(3) « La Société de charité doit se consacrer à acquérir et à pratiquer toutes les vertus : mais il est des vertus dont les individus ont plus particulièrement besoin pour mener à bien les bonnes oeuvres dont ils ont la charge; telles sont : l'abnégation de soi-même, la prudence chrétienne, un grand amour envers son prochain, le zèle pour le salut des âmes, la grandeur de coeur et de parole et surtout l'esprit de fraternité » (Considérations préliminaires à la Règle de la SSVV. Paris, 1835).

(4) « Les Vincentiens se réunissent en frères et soeurs en la présence du Christ au sein des Conférences, véritables communautés de foi et d'amour, de prière et d'action. Il est essentiel que se tissent un lien spirituel et une amitié effective entre les membres, et que soit définie une mission commune au service des démunis et des marginalisés. La Société représente réellement une seule et unique Communauté d'amis vinctentiens à travers le monde » (Art. 3.3. Règle SSVV).

(5) « La vocation vinctentienne touche tous les aspects de la vie quotidienne des membres les rendant plus attentifs et plus sensibles dans leur cadre familial, professionnel et social... » (Art. 2.6 Règle SSVV).

constituer ce que nous devons représenter pour les autres. Le plus souvent, lorsque ces désaccords surgissent, nous nous trompons nous-mêmes en les justifiant avec l'excuse de rechercher à mieux servir les plus démunis. Cette aspiration à mieux servir, qui cherche tant à dissimuler vis-à-vis de notre conscience le manque d'harmonie, montre bien notre incapacité à contrôler ou à surmonter nos émotions.

Il n'est nul besoin de le cacher, il existe parfois une certaine méfiance entre nous. Cependant, la confiance est le sentiment qui doit prédominer dans la relation entre confrères. Lorsqu'un confrère se joint à une Conférence, il doit y trouver une manière de tendre vers la perfection, première aspiration de la Société pour ses membres (6). De même qu'il est impossible de concevoir l'un de nos groupes sans aspirer à l'amélioration personnelle de ses membres, il convient d'assurer fermement que les désaccords entre confrères prédisposent exactement à l'opposé.

Face à ce type de situations, le deuxième point de cette Lettre, la tâche du Président de la Conférence ou du Conseil constitue la base.

La première obligation d'un Président, à tout niveau de la Société, est sans aucun doute de créer une bonne ambiance entre les confrères dont il supervise le travail. Il existe, au sein des Conférences, une tâche de supervision de tous les responsables et ce, à n'importe quel niveau de l'organisation. Autrement dit, ce n'est pas seulement le travail envers les pauvres qui est confié à nos Présidents. Tout au moins, ce n'est pas uniquement cela. Le plus important dans la Société, dans chacune de ses Conférences et de ses Conseils, c'est le potentiel humain qui en fait partie et le cheminement spirituel de perfection que doit représenter la Conférence pour chacun d'entre nous (7).

La figure du Président est centrale dans la vie de la Société à tous ses niveaux. Selon la tradition vincentienne, il est fréquent de constater qu'une Conférence ou qu'un Conseil est aussi dévoué, bon

(6) « Les Vincentiens sont appelés à cheminer ensemble vers la sainteté, parce que la vraie sainteté est l'aspiration à l'union en amour avec le Christ, ce qui représente l'essence de leur vocation et la source de leur inspiration. Ils aspirent à brûler dans l'amour de Dieu, comme l'enseigna Jésus-Christ, et à approfondir leur foi et leur fidélité ». (Art. 2.2. Règle SSVp).

(7) « Suivant l'exemple du Christ, les Présidents à tous les niveaux de la Société, tâchent d'être des Dirigeants tout en étant des Serviteurs. Ils fournissent un environnement encourageant dans lequel les talents, les capacités et le charisme spirituel des confrères sont identifiés, utilisés, développés et mis au service des pauvres et de la Société de Saint Vincent de Paul. Les Présidents ont une responsabilité spéciale dans la Conférence ou le Conseil, comme celle de promouvoir la spiritualité vincentienne ». (Art. 3.11 Règle SSVp).

et responsable que l'est son Président. En reconnaissance du rôle central des Présidents dans la vie de la Société depuis ses origines, je transcris une partie de la Circulaire du 1er mars 1844, de mon prédécesseur et du premier Président Général de la Société, Emmanuel Bailly:

“quant aux conditions que doivent réunir nos Présidents, tout comme ceux qui ont à leur charge d'autres fonctions, n'oublions jamais la règle qui établit un pieux adage. Ni la science seule ni la piété, sans autres dons, ne suffisent pour savoir guider ses frères et diriger les choses de Dieu. La tâche d'enseigner passe d'abord par l'acquisition de riches connaissances : “doctus est, doceat nos”. Que tous les autres à qui Dieu a concédé le bien inappréciable de la piété prient beaucoup pour leurs frères : “pius est, oret pro nobis”. Seul, celui qui unit à d'indiscutables connaissances, la pratique sincère de la foi et un grand esprit de conciliation et de prudence, est appelé à être le serviteur des autres et à diriger les œuvres chrétiennes : “Prudens est, regat nos”.

Autrement dit, si le confrère à qui nous avons confié la direction de la Conférence ou du Conseil est l'homme approprié, le service de ses membres sera sans doute celui qui convient pour leur vie spirituelle. C'est pourquoi il est très important que le Président soit attentif aux difficultés qui peuvent surgir et qu'auront engendrées certains confrères ou certaines Conférences, au sein de sa Conférence ou de son Conseil; difficultés qu'il devra discrètement résorber. Il doit résoudre les problèmes qui surviennent entre les confrères et ne pas les laisser passer en pensant soit, que ce sont des problèmes personnels soit, qu'ils se résoudront avec le temps. Il doit intervenir, au contraire, avec une douceur non exempte de fermeté et leur faire comprendre à tous, le bien que représente la bonne et fraternelle relation pour le service rendu aux pauvres et pour nous-mêmes.

Le choix du Président est toujours fondamental pour chaque Conférence ou chaque Conseil, les confrères devant méditer personnellement la personne qu'ils doivent choisir (8), en invoquant l'aide de l'Esprit Saint et en se soumettant à la volonté du Seigneur lorsque l'élu n'est pas le candidat qu'ils eussent souhaité. On ne doit jamais

(8) « ... doit se distinguer, de plus –se référant aux confrères candidats pour la présidence des Conférences– par une ardente affection pour la Société, une combinaison heureuse de douceur et de fermeté, une patience à toute épreuve et finalement, par un grand zèle en faveur du bien spirituel et temporel des pauvres ». (Jules Gossin, II Président Général, Circulaire du 31 mai 1846).

abandonner la Conférence ou le Conseil en raison d'un manque d'harmonie entre confrères car au bout du compte, ceux qui perdent vraiment sont les pauvres et le confrère lui-même qui se soucie tant de sa propre opinion. Les Présidents doivent, au contraire, toujours trouver une collaboration sincère et étroite avec tous les membres de la Conférence. Leur service –celui de chaque Président– doit toujours être entendu envers tous et chacun des confrères en premier lieu.

Les confrères doivent toujours exiger d'eux-mêmes de choisir le meilleur, comme cela a été signalé plus haut. Soyons prudents. Rien de plus funeste pour la Conférence et même pour l'élu, que lorsque nous nous inclinons pour le plus jeune seulement pour sa jeunesse ou pour celui qui semble le plus actif. Nous aurons plus d'une déception si nous suivons simplement ces critères. Il est possible que le plus jeune soit le meilleur. Celui qui est arrivé le dernier et qui semble beaucoup travailler peut l'être tout autant. Attendez. Observez cette jeune personne qui se consacre à des tâches qui ne mettent pas en danger la vie même de la Conférence. Observez cet actif et attendez de voir combien de temps il maintient cette activité et quel en est le moteur. Attendez de voir et choisissez toujours la sécurité du confrère qui reste et qui est capable de grandes choses en faisant le moins de bruit possible. Fuyez «l'oiseau de passage» qui arrive parfois dans nos Conférences et qui les éblouit. Soyez prudents au moment de choisir celui qui a le devoir de nous aider dans notre travail charitable et dans notre développement spirituel.

Chacun de nos Présidents ne doit pas oublier qu'il supervise charitablement un groupe d'aspirants à bons chrétiens, pour lesquels il doit toujours être un guide et un exemple. Nos Présidents, à tous les niveaux, doivent exiger d'eux-mêmes un plus grand perfectionnement, une formation plus ample, une réflexion continue sur les problèmes de la Conférence ou du Conseil et une vie spirituelle qu'ils aspirent toujours à améliorer.

Comme troisième sujet de cette Lettre, il est tout aussi intéressant pour les confrères d'examiner les relations avec les membres de la hiérarchie de la Sainte Eglise. Des consultations arrivent fréquemment au siège du Conseil Général, demandant des éclaircissements sur la considération qu'ils doivent recevoir parmi nous et sur la place qu'ils doivent occuper au sein de notre Société. Des consultations qui ne proviennent pas

toujours de confrères mais aussi de prêtres et qui peuvent même venir d'un évêque ordinaire (9).

Avant tout, nous devons comprendre que les considérations qui suivent ne se réfèrent pas seulement aux diacres, aux curés ou aux évêques et qu'elles doivent s'étendre à tout membre de la Sainte Eglise. Ces derniers appartiennent à une institution de vie consacrée –qu'ils soient des hommes ou des femmes– qui les oblige à vivre en communauté ou sous une discipline juridique déterminée. Tous ceux-là, en principe, conformément à notre tradition, renouvelée par l'expérience au long des années, ne doivent pas occuper de fonction de représentation au sein de la Société et ce, à tous les niveaux. Autrement dit, en règle générale, ils ne doivent pas occuper de services au sein du Bureau des Conférences et des Conseils, sauf dans des circonstances dûment motivées et tout à fait exceptionnelles –toujours autorisées directement et dans chaque cas par le Conseil Général lui-même– Ils ne pourront, en conséquence, être ni Présidents, Vice-Présidents, Secrétaires ou Trésoriers à quelque niveau que ce soit de l'Organisation vincentienne.

Cependant, nous devons avoir pour eux une considération spéciale et toujours voir comme une authentique grâce le fait qu'ils s'unissent à nos œuvres. Effectivement, la présence de membres de la hiérarchie parmi nous, comme un confrère de plus, certainement hautement qualifié, est un bien absolument inappréciable. Depuis la fondation des Conférences, la présence des prêtres parmi nous a été constante. Déjà, dans la première Conférence, les confrères fondateurs établirent que les prêtres devaient occuper une place d'honneur au sein des Conférences et que, les libérant de la gestion courante, leur point de vue devait toujours être écouté avec la plus grande attention et que leur direction dans les affaires spirituelles de la Conférence devait être spécialement tenue en considération.

Les fondateurs des Conférences, faisant preuve d'un magnifique discernement, souhaitèrent que l'opinion spirituelle des prêtres fût écoutée avec intérêt au sein de la communauté chrétienne que doit constituer chacune d'elles; et qu'elle fût suivie avec un réel désir d'améliorer la vie

(9) Je renvoie le lecteur au Chapitre 5 de la Règle de la Société : Relations avec la hiérarchie de l'Eglise. Dans ce chapitre, il trouvera la philosophie qui a empreint l'action de la Société au cours de ses plus de cent soixante-dix ans de vie. Je le renvoie également aux Statuts Internationaux et aux Conditions Requises de Base pour les Conseils Supérieurs. Tout cela servira de consultation et dissipera les doutes qui pourraient surgir dans nos relations avec les membres de la hiérarchie de la Sainte Eglise.

spirituelle de chacun des confrères. En définitive, et par extension, qu'il existe le souhait d'améliorer la vie de la Conférence elle-même dans son ensemble et par l'exemple de vie donné, celle des personnes aidées.

Les curés des paroisses doivent trouver dans la Conférence de leur juridiction une aide constante et efficace dans l'apostolat de la charité paroissiale. Les Conférences doivent s'unir avec enthousiasme à toutes les initiatives prises en faveur des pauvres au sein de la paroisse. N'oublions pas qu'aucune œuvre de charité n'est étrangère à la Société.

Nos Conseils, à tous les niveaux, doivent faire preuve de la même considération envers les évêques ordinaires. Les Conférences doivent être unies à la Pastorale diocésaine de la charité, en s'engageant réellement à ce que chaque évêque trouve, en leur sein, d'humbles et d'efficaces collaborateurs. Cela ne serait pas compris ou pourrait même supposer un scandale devant le Peuple de Dieu si un Conseil aspirait à maintenir des initiatives qui se trouveraient être en désaccord avec celles du pasteur du diocèse. Saint Vincent était tout à fait sûr quant à cette nécessité, qui doit constituer pour nous une obligation péremptoire.

Nous, vinciens, devons rêver à de nouvelles façons de traiter la douleur humaine, la douleur de vivre qui va bien au-delà de la misère et de la nécessité matérielle et présenter nos projets aux curés de nos paroisses et à nos évêques. Nous ne devons pas demeurer dans l'inertie de l'aide du siècle dernier (10), tant de fois critiquée par la hiérarchie, mais la surmonter et présenter de nouvelles initiatives, des initiatives, permettez-moi la répétition, où nous, laïcs, puissions nous occuper de soulager la douleur et de répandre la Bonne Nouvelle.

Comme je l'ai signalé en d'autres occasions, les Conférences ont une grande responsabilité en tant que groupe organisé et uni: celle d'apporter la Bonne Nouvelle, la nouvelle de la Sainte Eglise là où parfois, le territoire est considéré comme étant réservé ou difficile d'accès pour les membres de sa hiérarchie. C'est bien l'une des pauvretés de notre époque, en particulier de ceux que l'on appelle «les pays du premier monde», et pour laquelle, j'en suis convaincu, l'Eglise

(10) « Quel que soit leur âge, les membres s'attachent à conserver un esprit jeune, qui se caractérise par l'enthousiasme, l'adaptabilité et par l'imagination créatrice » (Art. 3.5. Règle SSVV).

souhaiterait que nous nous impliquions plus que ce que nous faisons habituellement. Impliquons-nous, mettons-nous à son service pour traiter cette nouvelle pauvreté et écoutons ses indications avec une attention toute filiale.

Enfin et en marge des sujets traités dans cette Lettre circulaire, permettez-moi de vous rappeler à tous que, l'Evangile de chaque jour est publié tous les jours sur notre page web, et qu'il est accompagné d'une méditation spécialement indiquée pour les confrères. Pour ceux qui ne la connaissent pas encore, je vous encourage à entrer sur la page www.ozanet.org et à utiliser ce nouveau service du Conseil Général.

Chers amis, une année de plus, comme je le disais au début de cette Lettre circulaire. Oui, une année de plus où le Bon Dieu a permis que vous viviez votre service au sein des Conférences. Un service qui sera bien meilleur, si nous nous aimons tous plus. Un service qui sera mieux organisé si nous trouvons chez nos Présidents, ces «leaders-serviteurs» auxquels notre Règle fait référence. C'est ainsi que nous les respecterons. Un service qui servira d'exemple ecclésial si nous sommes décidés à ce que notre service communautaire s'intègre dans la vie de la Sainte Eglise et si nous savons écouter nos pasteurs et les aider dans la tâche de superviser toute la Sainte Eglise de Notre Seigneur.

Pour cela, chers confrères, chacun de nous doit accepter ses limites et nous devons accepter nos faibles forces en tant que communauté et en tant qu'infime partie de la Sainte Eglise. Rien ne nous est dû. Nous ne devons rien à personne. Seulement si nous parvenons à contrôler nos passions, si nous savons nous retrouver dans la prière avec nos frères, si nous nous reconnaissons comme étant les derniers fils de la Sainte Eglise, atteindrons-nous alors la véritable finalité pour laquelle nous avons été appelés: dire aux pauvres que Dieu les aime, malgré l'imperfection d'une vie que nous leur consacrons tout en tâchant de faire en sorte qu'elle soit chaque fois plus proche de ce que nous proposent les conseils évangéliques.

Pour cela, rien de mieux que de recourir à la Vierge Marie. Elle, médiatrice de toutes les grâces, nous concèdera sans aucun doute l'amélioration personnelle que nous recherchons, avec l'exemple des vies de Vincent de Paul et de Frédéric Ozanam.

Avec ma sincère affection pour tous,

José Ramón Díaz-Torremocha
i.n.e.D.

XIV Président Général